

ADRESSE

DE LA SOCIETÉ DES JEUNES AMIS DE LA LIBERTÉ

A leurs concitoyens, & à toutes les sociétés patriotiques des 83 départemens.

FRERES ET AMIS:

Un des principaux effets de notre constitution, c'est de voir multiplier ses proselites, & de montrer sur tous les points de la France, aux sectateurs de l'ancien régime, l'aspect imposant d'une réunion d'hommes libres, qui des débris de leurs chaines, se sont formé un rempart impénétrable aux attaques du despotisme. Telle a été sans doute l'origine première de

ces sociétés patriotiques, qui couvrent aujourd'hui toute la surface de cet empire.

Courbés sous le joug de fer que nous avoient transmis nos ayeux d'âge en âge, nous osions regarder à peine les tyrans qui nous tenoient captifs, & nous allions pour jamais river notre esclavage, lorsque le flambeau de la philosophie est venu nous montrer le précipice affreux creusé sous nos pas. Confiant dans ses forces, certain que nous n'oserions rien tenter, le pouvoir arbitraire calculoit déja ses victimes, & se disposoit à frapper : mais tout à coup le peuple se réveille, brise ses fers, & jure d'être libre ; au même instant la France se lève, l'aristocratie fuit, & nos législateurs vont d'une main ferme & sûre, poser les premières bases de notre régénération.

Depuis cette époque à jamais mémorable, & cette journée non moins celèbre dans les fastes de notre histoire, où vingt-cinq millions d'hommes sont venus sur l'autel de la patrie, jurer à la face du ciel & de la terre, de vivre & de mourir libre. Nos ennemis vaincus ont vu que la résistance étoit vaine, mais le sentiment de leur foiblesse, n'a jamais pu leur faire abandonner cette maxime politique, fruit de la politique des cours, *diviser pour regner*. L'union fait toute leur force, se sont-ils dit,

divifons les, & ils feront bientôt foumis, & de là, ces libelles attroces répandus avec profufion dans les départemens, de là, ces imputations menfongères, dirigées tantôt contre les plus zélés deffenfeurs de la conftitution, tantôt contre les corps adminiftratifs les plus liés aux principes, tantôt contre l'affemblée nationale elle-même.

Mais nous, qui dans la retraite de la méditation, dans le filence de l'étude, nous nous livrions avec une fainte ardeur à l'exercice du culte nouveau que nous venions d'embraffer: nous qui donnions à la connoiffance des fublimes loix qui fixent aujourd'hui fur la France, l'œil impatient de l'Europe étonnée, tous les momens dérobés aux plaifirs frivols auxquels nous avions solemnellement renoncé, pouvions nous croire que la calomnie viendroit auffi s'attacher à nos pas, & nous arracher à nos utiles occupations. Non fans doute, les jeunes amis de la liberté, qui les premiers avoient donné à leurs concitoyens le fpectacle confolant d'une fociété de jeunes patriotes, qui l'épée d'une main, & les loix de l'autre, annoncent à la génération prochaine, les foutiens affurés de la constitution qui s'acheve, étoient bien loing de penfer qu'on oferoit même foupçonner leur patriotifme.

Cependant ils ont été calomniés dans ce quils ont de plus cher, *l'honneur*, on a osé ? qui le croiroit, les désigner comme les délégués de cette secte impie, de cet assemblage hideux de prêtres réfractaires, & de vils conjurés qui sacrifiroient la moitié du sang des François au retour du despotisme, le *club Monarchique*. Ces traits impuissans dirigés par des mains perfides, alloient se briser contre l'austérité de nos principes, lorsque nos pères eux mêmes, leur ont donné le dégré de force pour nous atteindre.

Les amis de la constitution séduits par nos accusateurs, oublient qu'ils n'ont pas entendu les accusés, ordonnant l'impression du discours dans lequel nous étions calomniés : & cette source toujours pure, devient ainsi pour la premiere fois, le canal perfide qui porte avec rapidité dans toute la France, le venin subtil de la délation la plus noire. Dejà l'opinion publique en est imbue, c'est donc devant le tribunal de l'opinion publique que nous devons, non pas nous disculper, car nous croirions nous compromettre en descendant á une justification, mais nous montrer à découvert, & faire connoitre toutes nos démarches.

L'amour le plus vif de la liberté, le desir bien naturel d'apprendre, & de connoitre ce que tout françois regénéré ne peut ignorer sans

crime. Telles ont été les bases fondamentales de notre société. Encore au berceau, nous avons étouffé un de ces fiers enfans de la féodalité, un de ces antiques abus, la honte de l'espèce humaine, *le duel*. Un serment auguste & solemnel, interdit rigoureusement le cartel à chacun de nous, & de nos candidats. Le premier usage de nos forces a donc été de déclarer à nos concitoyens, que fidels à notre serment, nous ne verserions jamais notre sang que pour la deffense commune. Sures alors, que la fraternité & l'union, liens indissolubles de notre société, ne seroient jamais troublés, nous nous sommes livrés sans relache á l'étude de la constitution, & si quelques fois nous avons interrompu cet important travail, nous ne l'avons fait, que pour nous occuper d'objets utiles à nos concitoyens.

C'est dans cette intention, toujours pure, que nous avons arrêté de souscrire pour la feuille villageoise, en faveur de nos freres des campagnes, afin de propager par tout cette sainte doctrine, résultat des travaux de nos législateurs.

C'est pour ranimer les manufactures, que faisant taire les cris importuns du luxe & de la fantaisie, nous avons arrêtés de n'employer pour notre usage, que des étoffes françoises.

C'est pour eteindre les torches du fanatisme,

ſecouées par les prêtres réfractaires, dans tous les coins de la France, que nous avons dans une adreſſe à tous les clubs patriotiques, invités les amis de l'ordre & de l'humanité à ſe réunir à nous, pour déjouer les ſiniſtres projets des ennemis du bien public, & arracher le bandeau fatal qu'ils voudroient, mais envain, jetter ſur les yeux de la claſſe la moins éclairée du peuple, & conſéquemment la plus facile á ſéduire.

C'eſt pour faire ſentir à tous, les heureux effets de notre conſtitution, que nous avons formé dans notre ſein, un comité de déffenſe officieux, toujours ouvert aux malheureux, auxquels nous donnons gratuitement nos conſeils & nos ſoins.

C'est enfin pour nous montrer dignes du titre glorieux qui nous distingue, que tout récemment encore, nous avons juré de nous porter partout, où la liberté menacée pouroit éxiger nôtre présence & de nous ensevelir tous, sous les ruines de la patrie, plutôt que de souffrir que des mains profanes & ſacrilèges, osassent y porter atteinte.

Tels ſont frères, & amis, les principes que nous avons toujours professés. A ces traits, reconnoissez-vous cette corporation criminelle, dont la dénomination ſeule, est un attentat aux principes constitutionels de cet empire, non, vous voyez & verrez toujours dans les jeunes Amis dela liberté, de dignes enſans des régénérateurs de la France, qui vont à l'école du civisme, s'éxercer à la pratique des vertus qui doivent caractériser un peuple libre.

Et vous, Amis de la Constitution, dont la

religion ſurpriſe, a été dans les mains de nos ennemis l'instrument homicide à l'aide du quel ils ont cherché à opérer notre ruine; nous laisserez-vous encore longtems gémir dans les liens d'une espèce d'interdiction civile? Souffrirez-vous que nos calomniateurs jouissent impunément du fruit de leur imposture, & que quatre individus ſeulement arrêtent le noble essor d'une ſociété entière que nulle puissance humaine ne pouroit faire rétrograder.

Vous avez nommé des commissaires pour examiner notre conduite. Ils ont tout vû, tout entendu, tout connu; leur rapport est prêt, il vous a été presenté, notre justification est complette & nous ne ſommes pas encore jugés. Quoi donc? la délation ſeroit plus recommendable à vos yeux que l'innocence opprimée? non votre opinion ne peut reſter plus longtems indéciſe, l'instant est arrivé, ou il faut que *Rome* périsse, ou que Carthage ſoit détruite. Prononcez: nous attendons ſans craindre un jugement que nous venons nous même ſolliciter.

Extrait des Registres des délibérations de la Société des jeunes Amis de la liberté.

Du Lundi 11 Mars 1791

La Société des jeunes Amis de la liberté, assemblée au lieu ordinaire de ses ſéances, rue du Bacq N°. 231, vivement affectée de la lenteur avec la quelle les Amis de la Constitution s'occupent de l'objet qui la concerne, profondément indignée d'ailleurs, de l'audace avec la quelle quatre individus ſeulement, ont osé calomnier les principes austères d'une association d'hommes libres, qui à l'exemple de

593

cette brillante jeunesse du Champ de Mars, que les Romains nourissoient dans la haine des rois, se nourissoient eux, dans la haine des despotes & de leurs vils agens.

Déclare, que sans la publicité malheureuse donnée par la voix de l'impression au discours erroné prononcé contr'elle á la tribune des jacobins, par la société dite des jeunes élèves de la constitution; elle n'auroit répondu que par son silence & son mépris le plus profond, aux vaines clameurs de l'envie & de l'intérêt personnel; mais que pour détruire l'impression défavorable que quelques esprits ombrageux auroient pu concevoir contr'elle; elle veut bien descendre jusqu'aux calomniateurs & entrer avec eux dans la lutte inégale qu'ils n'ont pas craint de lui proposer.

Enconcéquence, elle arrête qu'elle n'opposera contr'eux que la présente adresse, exposé succint & fidel, des opérations journalières aux quelles elle s'est livrée, jurant dès á present de ne répondre à l'avenir que de la même manière, à toutes les accusations que les ennemis du bien public seroient encore tentés de diriger contr'elle.

Arrête en outre, que l'adresse & le présent seront imprimés, & envoyés aux 48 Sections, & à toutes les Sociétés patriotiques des 83 Départemens.

Signé, LE COMTE président.

Pour copie conforme, BEAUVAIS *Sre*.

De l'Imprimerie des AMIS REUNIS rue du FOUR St. Germain N°. 7.